

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 1^{er} octobre 2012 à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire Stéphane Gendron et les conseillers Ronald Critchley, Bruno Latreille, Joffre L'Heureux Jr., Nadia Debbabi, Robert Vaillancourt et Claude Racine formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau.

Constatation du quorum et ouverture de la séance.

Après la constatation du quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 1^{er} octobre 2012 à 20 h 12.

Lecture et adoption de l'ordre du jour



Ville de Huntingdon

Ville de Huntingdon

Tous les membres du Conseil sont invités au Caucus à 19 heures en la salle du Conseil.

Séance ordinaire du lundi 1^{er} octobre 2012, à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de septembre 2012 :

- ❖ Service des incendies;
- ❖ Épuration des eaux usées;
- ❖ Traitement de l'eau potable;
- ❖ Travaux publics et infrastructures;
- ❖ Inspection municipale.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de septembre 2012;

Rapport sur la situation financière au 30 septembre 2012;

Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de septembre 2012;

Rapport sur la situation financière Investissement au 30 septembre 2012;

- D) Période de questions du public;
- E) Période d'information et de questions du maire;
 - 1. *Ordonnance de sauvegarde – Piste cyclable (MRC)*

2.

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012;
- 10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2012;

20. – CONTRATS

- 20.1 Mandat de gestion à la Maison des Jeunes de Huntingdon - Politique familiale; (*Droit de veto exercé par le maire pour cette résolution*)
- 20.2 Adhésion au contrat de la MRC du Haut-St-Laurent pour le transbordement, transport et élimination des résidus domestiques;
- 20.3 Renouvellement du contrat de service avec la SAAQ pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015;
- 20.4 Entente avec Biogénie pour l'implantation d'une unité de compostage;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Adhésion au Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ);
- 30.2 Demande d'une contribution financière de l'Association du Hockey mineur de Huntingdon ;
- 30.3 Contribution financière à la Maison des Jeunes;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Demande d'une dérogation mineure pour le 52, rue Châteauguay ;
- 40.2 Implantation d'une enseigne au 2, rue Henderson

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 Rapport de la directrice générale sur la suspension de l'employé no 32-0003;
- 50.2 Nomination du comité d'enquête sur la suspension de l'employé no 32-0003
- 50.3 Rapport de la directrice générale sur la suspension de Richard Saumier;
- 50.4 Abrogation de la résolution 12-09-25-3068 – Congédiement de Richard Saumier;
- 50.5 Congédiement de Richard Saumier;
- 50.6 Abrogation de la résolution 12-09-25-3069 – Congédiement de Bruce Yando;
- 50.7 Congédiement de Bruce Yando;
- 50.8 Nomination du comité d'évaluation de William Charbonneau, inspecteur municipal;

60. –DIVERS

- 60.1** Projet d'investissement - Pétro-T;
- 60.2** Demande de fusion avec la municipalité d'Elgin, le Canton de Godmanchester et le Canton de Hinchinbrooke,

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1** Rapport du conseiller Ronald Critchley – Séance de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

12-10-01-3070 Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité:

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 1^{er} octobre 2012 tel que lu par Monsieur le Maire avec le report, à une séance ultérieure, des points 20.1, 20.4, et 60.1.

Les sujets suivants sont ajoutés :

- Achat pour 1\$ du terrain situé au 22 rue Henderson, portant le numéro de lot 3 230 239;
- Griefs no. 2012-01 et 2012-02 de Richard Saumier;
- Site Web – Contrat Intéma Solution;
- Comité consultatif d'urbanisme : Nomination de monsieur Laurier Leblanc;
- Gestion Charnise : travaux de réhabilitation;
- Interdiction de stationnement sur la rue Churchill;
- Les Habitations des Tisserandes : assemblée générale annuelle;

Adopté

Annonces et dépôt des documents

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de septembre 2012

Les rapports des directeurs pour le mois de septembre 2012 du service des incendies, de l'usine de filtration, l'usine d'épuration, de l'inspection municipale et des travaux publics sont déposés au greffe.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de septembre 2012

Comptes à payer –Septembre 2012

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au cours du mois de septembre 2012.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière au 30 septembre 2012

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 30 septembre 2012.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de septembre 2012

Dépenses d'investissement –Septembre 2012

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement au cours du mois de septembre 2012.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 30 septembre 2012

La trésorière dépose l'état de la situation financière Investissement de la Ville de Huntingdon au 30 septembre 2012.

Période de questions du public

Aucune question n'est formulée.

Période d'informations et de questions du maire

Ordonnance de sauvegarde – Piste cyclable (MRC)

Le 12 septembre 2012, la Municipalité Régionale de Comté du Haut Saint-Laurent (MRC) a tenu une réunion du conseil des maires;

À la demande du maire, le conseiller Ronald Critchley a assisté à la réunion du conseil des maires à titre de remplaçant du maire de Huntingdon et fait rapport des sujets débattus à la séance.

Lors de la réunion, la MRC a déposé séance tenante une lettre provenant du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation et du territoire datée du 5 septembre 2012, laquelle indique que le ministre, Laurent Lessard, a approuvé le règlement 253-2011 de la MRC. Le règlement d'emprunt 253-2011 de la MRC est relatif à la réalisation d'un parc régional linéaire (piste cyclable) dans les municipalités composant la MRC.

Lors de la réunion du conseil des maires tenue le 12 septembre 2012, il a été mentionné que la MRC allait agir rapidement dans le dossier du financement relatif au règlement d'emprunt.

Lors de cette séance, François Landreville a également mentionné que la MRC a reçu une subvention du MAMROT pour le financement de l'embauche d'un ingénieur dont les municipalités pourront se partager les services et que cet ingénieur a déjà été mandaté à la réalisation et à la supervision des travaux de la piste cyclable lesquelles débiteront rapidement.

Le maire explique que la Ville de Huntingdon et la Municipalité de Saint-Chrysostome ont entrepris un recours demandant la cassation et une déclaration de nullité du règlement 256-2012 concernant l'établissement du Parc régional linéaire. L'audition de la requête en nullité a été fixée les 6, 7 et 8 mai 2013 au Palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield. L'obtention du financement et les travaux de construction causeront un préjudice sérieux et irréparable à la Ville de Huntingdon puisqu'ils rendront à toute fin inutile le débat de la validité du règlement 256-2012 dont elle demande l'annulation;

L'obtention du financement et la construction du Parc régional linéaire avant que la requête en nullité ne soit débattue enlèvent à toute fin la possibilité de la Ville de Huntingdon de contester la légitimité du règlement décrétant le Parc régional linéaire.

De plus, il semble que la MRC désire agir rapidement à l'obtention du financement et à la réalisation des travaux afin de rendre inutile le débat sur la requête en nullité puisque les travaux auront été réalisés, même sans droit.

Vu ce qui précède, la Ville est en droit d'obtenir une ordonnance de sauvegarde afin de contraindre la MRC à surseoir à toutes démarches permettant d'obtenir un financement relativement au règlement d'emprunt 253-2011 et à interdire à la MRC de faire des travaux relatifs au Parc Régional linéaire jusqu'à ce qu'une décision finale ait été rendue dans le présent dossier.

La Ville craint que sans une telle ordonnance de sauvegarde, elle sera dans l'impossibilité de faire le débat sur sa requête qui sera entendue en mai 2013 puisque les travaux auront été réalisés et que des frais auront été engagés suite au financement;

Pour ces motifs et vu l'urgence de la situation, le maire a mandaté le procureur Me Martin Couillard afin de représenter la Ville dans sa demande d'ordonnance de sauvegarde.

10. – Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 10 septembre 2012

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 septembre 2012 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

12-10-01-3071

**Il est proposé par le conseiller Robert Vaillancourt
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 septembre 2012 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 25 septembre 2012

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 25 septembre 2012 ;

Considérant la lecture du procès-verbal prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

12-10-01-3072

**Il est proposé par le conseiller Robert Vaillancourt
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 25 septembre 2012 soumis par la greffière est adopté avec les corrections suivantes :

➤ La résolution no. 12-09-25-3068 doit se lire ainsi :

Congédiement de M. Richard Saumier

Considérant le rapport verbal effectué par la directrice générale, madame Johanne Hébert, exposant les motifs du congédiement de monsieur Richard Saumier;

12-09-25-3068 :

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Joffre L'Heureux Jr.
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal autorise le congédiement pour insubordination de monsieur Richard Saumier, rétroactif au 18 septembre 2012.

➤ La résolution no. 12-09-25-3069 doit se lire ainsi :

Congédiement de M. Bruce Yando

Considérant le rapport verbal effectué par la directrice générale, madame Johanne Hébert, exposant les motifs du congédiement de M. Bruce Yando;

12-09-25-3069 :

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Joffre L'Heureux Jr.
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal autorise le congédiement de monsieur Bruce Yando, rétroactif au 18 septembre 2012.

Adopté

20. – Contrats

Adhésion au contrat de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour le transbordement, transport et élimination des résidus domestiques

Considérant que la MRC du Haut-Saint-Laurent a réalisé un appel d'offres pour trouver un poste de transbordement pour les municipalités participantes de son territoire au mois de septembre 2012;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est la compagnie Waste Management Inc. pour un prix à la tonne de 90.47\$ en 2013 et de 92.14\$ en 2014, taxes et redevance incluses, pour le transport, le transbordement et l'enfouissement des ordures ;

12-10-01-3073

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité**

Que la Ville de Huntingdon adhère aux conclusions de l'appel d'offres de la MRC du Haut-St-Laurent pour le transbordement, transport et élimination des résidus domestiques pour les années 2013 et 2014, dont le transbordement se fera à Valleyfield.

Que la compagnie retenue par l'appel d'offres de la MRC du Haut-St-Laurent est Waste Management Inc pour un prix à la tonne de 90.47\$ en 2013 et de 92.14\$ en 2014, taxes et redevance incluses.

Que la Ville de Huntingdon autorise le maire Stéphane Gendron et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat avec Waste management Inc. pour le transbordement, transport et élimination des résidus domestiques pour les années 2013 et 2014.

Adopté

Renouvellement du contrat de service avec la SAAQ pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015

Considérant que la Ville de Huntingdon a signé une entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec (S.A.A.Q.), entré en vigueur le 1^{er} mai 2010, pour être mandataire du point de service sur son territoire ;

Considérant que le contrat de service avec la S.A.A.Q. vient à échéance le 31 décembre 2012 ;

Considérant que la Société de l'assurance automobile du Québec désire procéder à la signature d'un nouveau contrat pour une période additionnelle de trois ans débutant le 1^{er} janvier 2013 et se terminant le 31 décembre 2015 ;

12-10-01-3074

**Il est proposé par le conseiller Robert Vaillancourt
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal autorise le maire Stéphane Gendron et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec établissant les conditions d'attribution du point de service pour la période du 1^{er} janvier 2013 et se terminant le 31 décembre 2015.

Adopté

30. – Administration & Finances

Adhésion au Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ)

Considérant la mise en place du Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

Considérant que la ville de Huntingdon a pris la décision d'adhérer à ce régime;

Considérant que la Ville de Huntingdon a pris acte du Sommaire des principales dispositions du régime volet à cotisation déterminée;

Considérant que les employés de la Ville de Huntingdon ont été consultés sur la participation à ce régime lors d'une assemblée tenue à l'Hôtel de Ville le 24 mai 2012 en présence du conseiller syndical FEESP-CSN monsieur Philippe Richie;

12-10-01-3075

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

1° **Que** la Ville de Huntingdon adhère de façon définitive au Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

2° **Que** cette adhésion soit effective au 1^{er} septembre 2012;

3° **Qu'**à compter de cette date l'ensemble des employés participe au volet à cotisation déterminée;

4° **De fixer** la cotisation salariale à 6 % du salaire brut régulier;

5° **Que** le maire Stéphane Gendron et la directrice générale Johanne Hébert soient autorisés à attester pour et au nom de la Ville de Huntingdon du consentement de celle-ci aux obligations qui lui incombent en vertu du règlement du régime qui lui sera transmis par l'administrateur du régime;

6° **Que** la trésorière Johanne Hébert, soit autorisée à transmettre à

SSQ Groupe financier, organisme fiduciaire du régime, les cotisations de l'employeur et des employés retenues depuis la date d'adhésion du régime

Adopté

Demande d'une contribution financière de l'Association du Hockey mineur de Huntingdon

Considérant que la liste des résidants de Huntingdon inscrits auprès de l'Association du Hockey mineur de Huntingdon pour la saison 2012-2013 est présentée aux membres du conseil ;

12-10-01-3076

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité**

Qu'afin d'encourager les jeunes de la Ville de Huntingdon à participer à des activités physiques, les membres du Conseil autorisent le versement d'une somme de 175.00\$ pour chacun des trente-huit (38) joueurs non membres de l'Aréna régional de Huntingdon afin de les aider à défrayer les coûts d'inscription.

Que le versement de la contribution financière d'un montant de 6 650 \$ soit transmis à l'Association du Hockey mineur de Huntingdon.

Adopté

Contribution financière à la Maison des Jeunes de Huntingdon

Considérant que dans le but d'appuyer les jeunes de la municipalité, monsieur Stéphane Gendron a fait don à la Ville de Huntingdon de sa rémunération reçue à titre de maire pendant les mois de juillet, août et septembre 2012;

Considérant que la somme représente un montant de 3 035.90 \$, soit 14 semaines de rémunération nette et d'allocation de dépense ;

Considérant que la Ville de Huntingdon désire remettre cette somme à un organisme dédié à la jeunesse de son territoire ;

12-10-01-3077

**Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité**

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon accorde à la Maison des Jeunes de Huntingdon une somme de 3 035.90 \$ à titre de contribution financière et autorise la trésorière à remettre un reçu pour don de charité au maire Stéphane Gendron d'un montant équivalent.

Adopté

40 – Réglementation

Demande d'une dérogation mineure pour le 52, rue Châteauguay

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage #512, pour le 52, rue Châteauguay, lot 4 240 375, a été déposée par monsieur Jonathan Van Horne pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme ;

Considérant que ladite dérogation mineure aurait pour effet d'autoriser l'implantation d'un Bar Laitier avec un empiètement de 1,45 m dans la marge de recul arrière, soit à une distance de 7,04 m de la ligne de propriété arrière au lieu de 8,5m minimums et avec un empiètement de 1,74 m dans la marge latéral, soit à une distance de 1 mètre de la ligne de propriété au lieu de 2,74 m minimum ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure au règlement de zonage #512 pour la propriété sise au 52, rue Châteauguay, lot 4 240 375 ;

Considérant que conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil ;

12-10-01-3078

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon accepte la demande de dérogation mineure au règlement de zonage #512 pour le 52, rue Châteauguay, lot 4 240 375, demande formulée par monsieur Jonathan Van Horne, afin d'autoriser l'implantation d'un Bar Laitier avec un empiètement de 1,45 m dans la marge de recul arrière, soit à une distance de 7,04 m de la ligne de propriété arrière au lieu de 8,5m minimum et avec un empiètement de 1,74 m dans la marge latéral, soit à une distance de 1 mètre de la ligne de propriété au lieu de 2,74m minimum.

Adopté

Implantation d'une enseigne au 2, rue Henderson

Considérant qu'un plan d'implantation d'une enseigne pour le commerce «l'Amie du Dollar» situé au 2, rue Henderson, lot 4 485 821, a été déposé par Gestion G. & M. Ménard Inc. en vertu du règlement sur les PIIA #637-2001 pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme ;

Considérant que ladite enseigne apposée sur la façade du commerce est éclairée par deux néons et a pour dimension 3 pieds et 3 pouces de large par 17 pieds de long;

Considérant que le choix esthétique s'intègre parfaitement avec l'environnement et la couleur choisie favorise la continuité du projet commercial;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder l'implantation de l'enseigne ;

12-10-01-3079

**Il est proposé par le conseiller Robert Vaillancourt
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon approuve la demande d'implantation de l'enseigne en vertu du règlement sur les PIIA #637-2001 pour le commerce «l'Amie du Dollar» situé au 2, rue Henderson, lot 4 485 821, telle que déposée par Gestion G. & M. Ménard Inc.,.

Adopté

50 – Nomination & Gestion du Personnel

Comité consultatif d'urbanisme : Nomination de monsieur Laurier Leblanc

Considérant que la Ville de Huntingdon a besoin de nouveaux membres pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la recommandation favorable du conseiller Ronald Critchley ;

12-10-01-3080

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil nomme Monsieur Laurier Leblanc à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans tel que stipulé au règlement 729-2006.

Adopté

Rapport de la directrice générale sur la suspension de l'employé no 32-0003

La directrice générale fait un rapport verbal sur les circonstances de la suspension de l'employé n° 32-0003. De façon répétitive, l'employé a causé des accidents lors de la conduite des véhicules du département des travaux publics de la Ville. Lors de la dernière semaine, il appert que sa négligence ait résulté en un bris majeur du camion 10 roues. Étant responsable de plusieurs événements similaires dans le passé, la direction s'interroge sur les causes possibles de ce dernier incident. Le 27 septembre 2012, la directrice générale a pris la décision de suspendre l'employé de façon indéfinie avec solde aux fins d'enquête.

Nomination du comité d'enquête sur la suspension de l'employé no 32-0003

Considérant la suspension avec solde de l'employé no 32-0003 en date du 27 septembre 2012;

12-10-01-3081

**Il est proposé par le conseiller Joffre L'Heureux Jr.
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt
Et résolu à l'unanimité**

Que le Conseil approuve la suspension avec solde de l'employé no. 32-0003.

Que le conseil autorise la réintégration de l'employé no. 32-0003 à son poste de travail pour le mardi 2 octobre 2012 selon son horaire habituel de travail.

Que le conseil nomme les membres suivant pour former le comité d'enquête sur les circonstances qui ont mené à la suspension de l'employé n° 32-0003 : Joffre L'Heureux Jr., Claude Racine, Robert Vaillancourt, Nadia Debbabi et Ronald Critchley.

Adopté

Rapport de la directrice générale sur la suspension de Richard Saumier

La directrice générale fait un rapport verbal sur les circonstances de la suspension de monsieur Richard Saumier. Une entente avec les représentants du Syndicat des travailleurs de la Ville de Huntingdon et la conseillère syndicale FEESP-CSN établissait que monsieur Saumier devait se présenter au travail à compter du 27 août 2012. Malgré les rappels et les avis disciplinaires, monsieur Saumier refuse de se présenter au travail. La suspension sans rémunération a débuté le 30 août pour se terminer le 4 septembre 2012. Le retour au travail était prévu pour le 5 septembre. Monsieur Saumier persiste toujours dans son refus de se présenter au travail.

Abrogation de la résolution 12-09-25-3068 – Congédiement de Richard Saumier

Considérant l'adoption de la résolution n° 12-09-25-3068 lors de la séance extraordinaire du conseil le 25 septembre 2012 ayant pour sujet : Congédiement de Richard Saumier ;

12-10-01-3082

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal abroge la résolution no.12-09-25-3068 adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil le 25 septembre 2012 ayant pour sujet : Congédiement de M. Richard Saumier.

Adopté

Congédiement de Richard Saumier

Considérant que le 30 mars 2010, la Ville a aboli un poste d'opérateur à l'usine de filtration et procédé, à cet effet, au licenciement de Monsieur Richard Saumier;

Considérant la sentence arbitrale rendue par l'arbitre Bernard Bastien, laquelle établit que la Ville avait le pouvoir d'abolir des postes selon l'article 9.11, mais que cette décision l'obligeait à placer le salarié dans un autre poste dans sa classification ou dans un autre poste ;

Considérant qu'à la suite d'une réorganisation du travail, la Ville et le Syndicat se sont entendus sur un changement dans les fonctions des opérateurs afin de regrouper les tâches des opérateurs du

département du traitement de l'eau potable avec celles des opérateurs du traitement des eaux usées;

Considérant que le nouveau poste créé est celui d'«Opérateur du traitement de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées » et que ce poste requiert que le candidat soit détenteur d'un diplôme d'études collégiales ou d'un diplôme d'études professionnelles en traitement des eaux ;

Considérant que Monsieur Saumier n'était pas qualifié pour ce poste, la Ville a réintégré monsieur Saumier au poste de manœuvre aux Travaux publics;

Considérant l'entente avec les représentants du Syndicat des travailleurs de la Ville de Huntingdon et la conseillère syndicale FEESP-CSN établissant que monsieur Saumier doit se présenter au travail à compter du 27 août 2012;

Considérant que monsieur Saumier refuse toujours de se présenter au travail malgré les rappels et les avis disciplinaires à cet effet;

12-10-01-3083

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal autorise le congédiement pour insubordination de monsieur Richard Saumier, rétroactif au 18 septembre 2012.

Adopté

Abrogation de la résolution 12-09-25-3069 – Congédiement de Bruce Yando

Considérant l'adoption de la résolution n° 12-09-25-3069 lors de la séance extraordinaire du conseil le 25 septembre 2012 ayant pour sujet : Congédiement de M. Bruce Yando ;

12-10-01-3084

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal abroge la résolution no.12-09-25-3069 adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil le 25 septembre 2012 ayant pour sujet : Congédiement de M. Bruce Yando.

Adopté

Congédiement de Bruce Yando

Considérant que le 30 mars 2010, la Ville a aboli un poste d'opérateur à l'usine de filtration et procédé, à cet effet, au licenciement de Monsieur Bruce Yando;

Considérant la décision rendue par jugement de la Cour, à la suite des procédures arbitrales, requérant la réintégration au travail de Monsieur Yando;

Considérant l'entente avec les représentants du Syndicat des travailleurs de la Ville de Huntingdon et la conseillère syndicale

FEESP-CSN établissant que monsieur Saumier doit se présenter au travail à compter du 27 août 2012;

Considérant que le 24 août 2012, Monsieur Yando s'est présenté à l'Hôtel-de-Ville afin de remettre à la directrice générale un billet du médecin indiquant que le salarié serait en congé de maladie immédiatement, et ce, jusqu'au 1^{er} octobre 2012, date à laquelle il sera réévalué par un cardiologue, la raison du billet médical étant son incapacité à être réintégré au sein du département des travaux publics;

Considérant qu'il a été démontré qu'avant et pendant son congé de maladie, Monsieur Yando a travaillé et travaille comme jardinier et responsable horticole chez un particulier sur le territoire de la Ville de Hudson, et ce, après avoir prétendu être incapable de travailler en raison de son état de santé;

Considérant que Monsieur Yando a menti sur les motifs de son absence, et que ce mensonge constitue un manquement grave à l'obligation de loyauté du salarié;

Considérant que le stratagème utilisé par Monsieur Yando ne vise qu'à éviter son retour au travail tout en voulant bénéficier des avantages de sa position au sein de l'organisation de la Ville de Huntingdon ;

Considérant que Monsieur Yando refuse délibérément sa réintégration au sein du département des travaux publics de la Ville de Huntingdon, et que par son comportement, l'employé Bruce Yando a rompu définitivement le lien de confiance qui l'unissait à son employeur ;

12-10-01-3085

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal met fin à l'emploi de monsieur Bruce Yando, rétroactif au 18 septembre 2012.

Adopté

Nomination du comité d'évaluation de William Charbonneau, inspecteur municipal

Considérant l'embauche de monsieur William Charbonneau à titre d'inspecteur municipal à partir du 26 juin 2012, incluant une période probatoire pour la durée de son stage universitaire en urbanisme avec ré-évaluation à ce terme par le conseil;

12-10-01-3086

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

Que le comité soit formé de Nadia Debbabi, Ronald Critchley et Joffre L'Heureux Jr. pour procéder à l'évaluation de l'inspecteur municipal William Charbonneau .

Que le rapport d'évaluation de l'employé soit transmis au conseil lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2012.

Adopté

60. –Autres

Demande de fusion avec la municipalité d'Elgin, le Canton de Godmanchester et le Canton de Hinchinbrooke

Considérant qu'au début des années 2000 le gouvernement du Parti québécois a entrepris le processus de réorganisation et de fusion des municipalités avec les villes centres;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon souhaite présenter au gouvernement du Parti québécois nouvellement élu une demande de regroupement issue des municipalités de Huntingdon, Elgin Godmanchester et Hinchinbrooke;

Considérant que la ville de Huntingdon est un milieu essentiellement urbain offrant des services qui ne sont pas donnés par les municipalités rurales de Elgin, Godmanchester et Hinchinbrooke;

Considérant que ces municipalités limitrophes à la Ville de Huntingdon utilisent les services de celle-ci sans défrayer les coûts afférents à ceux-ci ce qui engendre une iniquité fiscale pour les citoyens de Huntingdon;

Considérant la possibilité d'une fusion partielle des territoires urbains des municipalités d'Hinchinbrooke et de Godmanchester lesquelles sont plus à même d'utiliser les services municipaux de la Ville de Huntingdon de par leur localisation;

12-10-01-3087

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal étudie l'impact financier de l'option de la fusion partielle des zones urbaines des municipalités de Godmanchester et d'Hinchinbrooke.

Que le conseil municipal étudie l'impact financier de l'option de la fusion totale des municipalités de Huntingdon, Elgin, Godmanchester et Hinchinbrooke.

Que le conseil municipal propose au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault et aux municipalités limitrophes de Huntingdon un projet de fusion municipale afin de créer une nouvelle entité municipale regroupée.

Que les différents aspects de cette nouvelle entité soient définis à la séance du conseil de novembre 2012.

Adopté

Les Habitations des Tisserandes : assemblée générale annuelle

Considérant que la Ville de Huntingdon est le partenaire principal d'un projet de 4 M\$ pour Les Habitations des Tisserandes afin d'y construire un immeuble d'habitation de 27 logements sociaux pour des personnes aux prises avec des situations particulières;

Considérant que la Ville s'est engagée à accorder une aide financière substantielle à l'organisme en assumant 10% du coût du supplément du loyer, en donnant un terrain pour la construction du projet d'habitation, en finançant le coût des infrastructures d'aqueduc et d'égout, en payant une partie du salaire d'une ressource et en octroyant un crédit de taxes pendant une durée de 40 ans;

Considérant que pour ne pas «gêner» certaines municipalités, l'assemblée générale annuelle du projet Les Habitations des Tisserandes, convoquée pour le mardi 23 octobre 2012 par la directrice Marie-Josée Leduc, aura lieu dans la Salle Alfred Langevin de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

Considérant que le maire a informé madame Marie-Josée Leduc de son étonnement d'apprendre qu'il avait été convenu qu'il serait préférable que l'assemblée générale ait lieu dans un lieu autre que l'Hôtel de Ville de Huntingdon;

12-10-01-3088

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Joffre L'Heureux Jr.
Et résolu à l'unanimité**

Que la Ville de Huntingdon se retire du projet Les Habitations des Tisserandes advenant que le conseil d'administration du projet persiste et maintienne son assemblée générale annuelle dans l'édifice Le Château de la MRC du Haut-St-Laurent.

Adopté

Achat pour 1\$ du terrain situé au 22 rue Henderson, portant le numéro de lot 3 230 239

Considérant que la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield, est propriétaire du lot 3 230 239 situé sur la rue Henderson ;

Considérant que la Caisse Desjardins offre à la Ville la possibilité d'acquérir l'immeuble non aménagé mais desservi pour un montant d'un dollar (1 \$) ;

12-10-01-3089

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt
Et résolu à l'unanimité**

Que la Ville de Huntingdon accepte l'offre la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield afin d'acquérir l'immeuble situé sur la rue Henderson portant le numéro de lot 3 230 239 pour un montant d'un dollar (1 \$).

Que la Ville consent à annuler la dette reliée à l'immeuble portant le numéro de lot 3 230 239 due par la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield à la Ville de Huntingdon.

Que les frais de notaire pour l'acquisition de l'immeuble soient à la charge de la Ville.

Que le maire Stéphane Gendron et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat d'achat avec la Caisse Desjardins.

Adopté

Griefs no. 2012-01 et 2012-02

Grief individuel no 2012-01, signé par Monsieur Roger Lefebvre : Le président du Syndicat, Monsieur Mario Breton, a déposé un grief au bureau de la directrice générale lequel indique que le salarié Monsieur Richard Saumier conteste la suspension de 3 jours sans solde qui lui a été imposée le 29 août 2012 à la suite de son refus de se présenter au travail.

Grief individuel no 2012-02, signé par Monsieur Roger Lefebvre : Le président du Syndicat, Monsieur Mario Breton, a déposé le grief portant le no 2012-02 au bureau de la directrice générale lequel indique que Monsieur Richard Saumier conteste l'avis disciplinaire qui lui a été fait le 28 août 2012 lequel résulte de son refus de se présenter au travail.

Le maire informe les membres du Conseil qu'il a transmis sa réponse par écrit au Syndicat.

Site Web – Contrat Intéma Solution

Considérant que le 4 mai 2009, la Ville de Huntingdon a mandaté la firme Intéma Solutions Inc. pour la conception de son site Web au coût de 5 500\$ plus les taxes;

Considérant que depuis cette date, la Ville requiert un site Web plus élaboré qui tient compte d'un volet promotionnel au niveau résidentiel et économique ;

Considérant qu'à l'été 2011, la compagnie Intéma Solution a déposé une nouvelle offre de services en tenant compte de nos besoins pour un montant de 11 750.00 \$ plus taxes ainsi qu'un montant de 600 \$ plus taxes pour la formation du personnel;

Considérant qu'en date des présentes, la Ville a versé à la compagnie une somme de 5 900 \$ plus taxes;

Considérant que la firme Intéma Solution n'a pas accompli la réalisation et la conception visuelle du nouveau site web de la Ville selon les recommandations émises;

12-10-01-3090

**Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi
Appuyé par le conseiller Joffre L'Heureux Jr.
Et résolu à l'unanimité**

Que la Ville de Huntingdon met fin au contrat avec la firme Intéma Solution .

Que le remboursement total du contrat soit exigé de la firme Intéma Solution excluant la portion de la seule page Web réalisée.

Adopté

Gestion Charnise : travaux de réhabilitation

Le maire informe les membres du Conseil que la compagnie Gestion Charnise effectue actuellement des travaux d'excavation sur son terrain situé sur la rue Dalhousie connus sous le numéro de lot

3 447 004. L'inspecteur municipal doit faire le suivi de cette situation et en informer le procureur de la Ville.

Interdiction de stationner sur la rue Churchill

Considérant l'achalandage inhabituel et le nombre élevé de véhicules stationnant sur la rue Churchill;

Considérant que les véhicules d'urgence pourraient avoir de la difficulté à circuler lorsque des automobiles sont stationnées des deux côtés de la rue;

12-10-01-3091

**Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt
Et résolu à l'unanimité**

D'autoriser les travaux publics de la Ville à installer des panneaux d'interdiction de stationner du côté opposé au trottoir sur la rue Churchill.

Adopté

70. –Rapport des comités et des conseillers

Rapport de la conseillère madame Nadia Debbabi :

L'organisme Jeunesse rurale en forme a approché la Ville de Huntingdon afin de lui présenter un projet d'offre de service en loisirs. L'école Arthur-Pigeon, les municipalités environnantes ainsi que plusieurs autres sont invités à un 5 à 7 qui aura lieu à l'école Arthur-Pigeon afin de discuter du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

Stéphane Gendron, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière